

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 8 septembre 2020

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 8 septembre 2020 à 19h00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
M. André Boillat
M. André Côté
Mme Louise de Launière
Mme Édith Lalancette

Est absente : Mme Sonia Gauthier

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 43732-09-20 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue
Lecture et adoption de l'ordre du jour
Déclaration des conflits d'intérêts
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 août 2020

1. Comptabilité

1.1 Ratification des comptes
Comptes à payer d'août
Salaire des employés municipaux

2. Entente de restaurateur pour Chalet du 49^e Parallèle

3. Édifice municipale

3.1 Travaux de toiture
3.2 Soumission porte extérieure de l'épicerie

4. Inspection municipale

4.1 Modification du règlement 134-11 - Tarification des permis
4.2 Avis de motion - Nomination inspecteur municipal

5. Voirie

5.1 Respect de la gestion contractuelle
5.2 Attestation d'assurance civile

6. Encan silencieux de NDDL

7. Demande d'aide financière

8. Affaires nouvelles

8.1 L'Orée des bois – Bretelle de raccordement au sentier fédéré

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4374-09-20 Adoption du procès-verbal de la session du 3 août 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 25 août, la copie du procès-verbal du 3 août 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 3 août 2020 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4375-09-20 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de juillet 2020 au montant de 24 647 \$ et que la liste des salaires nets de 5 252 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Résolution 4376-09-20 Opérateur d'une concession de restaurant

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite prendre une entente de restauration pour la gestion du Chalet du 49^e Parallèle;

ATTENDU QUE la directrice générale a soumis un appel d'offre de service et une entente de restauration aux élus rédigées selon les orientations du conseil municipal données lors du dernier plénier.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale a publié l'appel d'offre dans les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, St-Eugène d'Argentenay et de St-Stanislas, ainsi que sur Emploi-Québec et réseaux sociaux de la municipalité.

Édifice municipale

Résolution 4377-09-20 Travaux de revêtement de toiture

ATTENDU QU'il y a des infiltrations d'eau à deux endroits sur la toiture lors de forte pluie.

ATTENDU QUE l'entrepreneur général Lamellé Québec Inc. a soumis un prix pour effectuer les travaux en période de réfection de l'édifice municipal.

ATTENDU QUE l'architecte Gérard Gosselin avait effectué le plan et devis en novembre 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à demander des soumissions par invitation à trois entrepreneurs pour le changement de revêtement de la toiture de l'agrandissement de l'édifice municipale.

Porte arrière du Magasin Général

ATTENDU QUE la porte extérieure de l'ancienne bibliothèque qui est maintenant l'entrée principale du Magasin Général se doit d'être changée, mais n'était pas au devis de réfection de l'édifice municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la directrice générale demande des soumissions de porte commerciale et résidentielle afin de comparer les coûts.

Inspection municipale

Résolution 4378-09-20 Projet de modification du règlement 134-11 concernant la tarification des permis et certificats

ATTENDU QU'UN avis de motion de ce règlement a été donné par Mme Sonia Gauthier à la salle de délibération du conseil municipal le 3 août 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement numéro 134-11 article 8.2, 8.3 et 8.4 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par les modifications qui suit ;

8.2 PERMIS DE CONSTRUCTION

Le tarif pour l'obtention d'un permis de construction varie selon le type du bâtiment, l'intervention que l'on souhaite faire et l'usage. Il s'établit tel qu'indiqué au tableau suivant.

TABLEAU 1 : TARIFS POUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

USAGES RÉSIDENTIELS		
Bâtiment principal	Nouvelle construction ou implantation	25,00 \$
	Transformation, agrandissement, rénovation	15,00 \$
Bâtiment complémentaire	permanent	25,00 \$
	temporaire	10,00\$
USAGES AUTRES QUE RÉSIDENTIELS		
Bâtiment principal ou complémentaire	Nouvelle construction ou implantation	25,00 \$
Bâtiment principal ou complémentaire	Agrandissement ou transformation	15,00 \$

8.3 CERTIFICAT D'AUTORISATION

Le tarif pour l'obtention d'un certificat d'autorisation varie selon le type d'intervention. Il s'établit tel qu'indiqué au tableau suivant.

TABLEAU 2 : TARIFS POUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION

CERTIFICAT D'AUTORISATION	
Type intervention	
Réparation, rénovation et restauration d'un bâtiment ou d'une construction	15,00 \$
Réparation bâtiment complémentaire	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	
Déplacement d'un bâtiment principal	
Déplacement d'un bâtiment complémentaire	
Démolition d'un bâtiment principal	
Démolition d'un bâtiment complémentaire	
Excavation du sol, dépalcement d'humus, remblai, déblai	
Abattage d'arbres et déboisement	
Enseigne, affiche, panneau-réclame	
Piscine Hors-terre ou creusée	
Note 1 : en sus du tarif de tout autre permis exigible d'une réparation, modification ou restauration d'une	

8.4 AUTRES PERMIS ET CERTIFICATS

Les tarifs pour les permis et certificats autres que les permis et certificats d'autorisation identifiés aux articles 8.2 et 8.3 de ce règlement s'établissent tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

TABLEAU 3 : TARIF POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AUTRES

AUTRES	
Permis d'installation septique	25 \$ pour le test de percolation et pour l'inspection
Certificat d'occupation	5 \$ ou 0\$ si le certificat fait suite à l'obtention d'un permis de construction.
Raccordement aux services d'utilité publique (aqueduc et égouts)	25 \$ pour l'inspection lors du raccordement et pour la localisation des services d'aqueduc et d'égout
PERMIS POUR LE LOTISSEMENT	

Coût par emplacement ou par lot distinct : opération cadastrale, soit une subdivision, une redivision, une annulation, une correction ou autre, le coût est de 10,00 \$

Inspection municipale

Résolution 4378-09-20

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a donné sa démission en juin dernier et que M. Sébastien Méroz a été engagé par la MRC Maria-Chapdelaine pour le remplacer;

ATTENDU QUE le règlement no 194-19 intitulé « concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la municipalité » doit être modifié.

EN CONSÉQUENCE:

AVIS DE MOTION est donné par Édith Lalancette à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle adoptera la modification au règlement no 194-19 intitulé « concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la municipalité ».

Voirie

Résolution 4380-09-20 Gestion contractuelle

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette est soucieux de respecter le règlement concernant la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE plusieurs personnes résidentes ont démontré de l'intérêt à effectuer de petits travaux d'excavation pour la municipalité avec leur machinerie;

ATTENDU QUE la directrice générale a recueilli de l'information auprès du MAMH ainsi qu'avec l'assureur de la municipalité afin de respecter la gestion contractuelle adopté antérieurement.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE toute personne ou entreprise désireuse d'effectuer des travaux d'excavation pour la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette devra fournir une *attestation d'assurance civile pour activité d'excavation* avant le début des travaux.

Résolution 4381-09-20 Encan silencieux de NDDL

ATTENDU QU'UNE liste d'inventaire d'articles qui ne servent plus a été rédigé par les employés municipaux, présentée aux élus et modifiée selon les discussions.

ATTENDU QUE les procédures de l'encan ont été discuter en plénier antérieurement.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à procéder à la vente d'article de la liste de l'inventaire adopté par Encan silencieux du 21 au 27 septembre 2020.

Demande d'aide financière

Affaires nouvelles

1- Domaine L'Orée des bois

Les propriétaires du Domaine L'Orée des bois ont fait une demande de rencontre avec le conseil municipal afin de discuter de leur projet de bretelle de raccordement au sentier fédéré. Les élus sont d'accord de se rencontrer en plénier, lundi le 21 septembre 2020 afin d'entendre les demandes des propriétaires du Domaine L'Orée des bois.

Période de questions

Résolution 4382-09-20

Levée de la rencontre

II EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure trente-neuf (19h39).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière